Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260126-2026_07-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13
Quorum respecté		

Date de la convocation
21/01/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2026, le 26 Janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, JOUVINIER Claude, THEAUDIN Stéphanie, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain, CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie, MOTAIS Elodie, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : BERHAULT Patricia ayant donné mandat à DANILO Franck, VARRIER Karine ayant donné mandat à CHAUVEL Anais

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : CHAUVEL Anais

2026-07 – RPI - Participation aux charges sociales – Réajustement 2025 et prévisionnel 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que depuis la mise en place du contrat d'association qui prend en charge les dépenses de fonctionnement des écoles du RPI Les Brulais-Saint Séglin-Comblessac, il convient d'accepter par une délibération chaque année le montant à financer des frais du personnel de service du RPI (cantine et garderie), que ce soit pour le réajustement de l'année passée et les prévisions pour l'année en cours.

Régularisation 2025 : L'OGEC doit 37.40€

DEPENSES A CARACTERE SOCIAL
Prévisionnel 2026
(Régularisation 2025)

Frais de personnel garderie et cantine R.P.I. Comblessac, Les Brulais, Saint Séglin

	Prévisionnel 2025	Régularisation 2025 d'après état des salaires (à reverser par l'OGEC) (à reverser à l'OGEC)	Prévisionnel 2026	A verser par trimestre
OGEC BRUSECOM - Site LES BRULAIS	8 206.00 €	153.47 €	8 482.33 €	2 120.58 €
OGEC BRUSECOM - Site SAINT SEGLIN	5 492.15 €	451.81 €	5 955.13 €	1 488.78 €
OGEC BRUSECOM - Site COMBLESSAC	5 426.00 €	- 642.68 €	4 796.00 €	1 199.00 €
TOTAL	19 124.15 €	- 37.40 €	19 233.46 €	4 808.37 €

à prévoir au BP 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260126-2026_07-DE

Prévisionnel 2026 à verser à l'OGEC :

Participations pour les écoles du RPI Année 2026					
Site	**1er trim**	**2ème trim**	**3ème trim**	**4ème trim**	**TOTAL ANNEE**
Les Brulais	2 120.58 €	2 120.58 €	2 120.58 €	2 120.59 €	8 482.33 €
Saint séglin	1 488.78 €	1 488.78 €	1 488.78 €	1 488.79 €	5 955.13 €
Comblessac	1 199.00 €	1 199.00 €	1 199.00 €	1 199.00 €	4 796.00 €
Total	**4 808.36 €**	**4 808.36 €**	**4 808.36 €**	**4 808.38 €**	**19 233.46 €**

Sur cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De réajuster** les montants des salaires 2025 et demander à l'OGEC le remboursement de la somme de 37.40€ indûment perçue au titre de l'exercice 2025
- **D'attribuer** une participation financière à l'OGEC d'un montant total de 19 233.46€ pour l'année 2026
- **De verser** la somme en quatre fois selon le tableau ci-dessus (février – avril – aout – novembre 2026)
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
CHAUVEL Anais

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC (I.-et-V.)